

# Référendum 95

TÉLÉPHONEZ  
790-  
1245  
Ab Théâtre Maisonneuve



## L'EXPRESS POLITIQUE

### TRAITEMENT DE FAVEUR CACHÉ

Pour une fois que le Québec bénéficie vraiment d'un traitement de faveur d'Ottawa, voilà que le gouvernement fédéral s'en cache ! Hier, à la Chambre des communes, le ministre du Patrimoine, Michel Dupuy, a catégoriquement nié que le Québec fasse l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'une campagne publicitaire visant à faire la promotion de l'unifolié à l'occasion de son trentième anniversaire. Il est faux, a-t-il juré, de croire que le Québec a eu davantage que sa part de panneaux publicitaires mettant en vedette le drapeau canadien. À au moins deux reprises, le ministre a affirmé que 30 p. cent des panneaux achetés en vue de cette campagne l'avaient été au Québec. Vérification faite, tout indique que M. Dupuy a dû égarer quelques drapeaux en chemin pour la Chambre. Selon un porte-parole de son ministère, il y a bien 296 panneaux au Québec, contre 294 dans tout le reste du Canada, pour un total d'un peu plus de 50 p. cent. Il y aurait notamment eu, explique-t-on, davantage d'espace publicitaire disponible à Montréal qu'à Toronto.

Chantal Hébert

### ROCK TIENT À SON PROJET DE LOI

Le ministre de la Justice Allan Rock est persuadé que son projet de loi sur le contrôle des armes à feu est constitutionnel et tiendra le coup en cas de contestation. Prenant la défense de la législation, le ministre s'est efforcé hier de protéger le gouvernement de la controverse alors que plusieurs provinces et députés de l'opposition ont continué de critiquer le projet de loi déposé mardi. Le ministre de la Justice de Saskatchewan, Bob Mitchell, envisage de contester la constitutionnalité des mesures proposées. Le projet de loi prévoit interdire divers types d'armes de poing, et imposer des peines plus sévères dans les cas où des armes à feu sont utilisées pour commettre un crime. La proposition la plus controversée prévoit l'enregistrement obligatoire des armes à feu. Les trois millions de propriétaires d'armes à feu au pays qui ne les feraient pas enregistrer s'exposeraient à des poursuites au criminel.

D'après PC

### LES DROITS DES AUTOCHTONES

Un rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones soutient que le gouvernement fédéral viole l'esprit de la constitution en demandant aux autochtones d'abandonner leurs droits ancestraux en échange de leurs revendications territoriales. La constitution reconnaît les droits ancestraux des peuples autochtones et requiert des gouvernements qu'ils traitent les premières nations « en adoptant une attitude de confiance dénuée de confrontation », peut-on lire dans une version préliminaire du rapport. Or, la commission juge que le fait de forcer les bandes autochtones à abandonner ces droits en échange de territoires et d'argent — ce qu'on appelle une politique d'extinction des droits — est contraire à la constitution. Obtenu par la Presse Canadienne, le rapport est daté du 22 septembre 1994 et la commission doit le rendre public sous peu. Une telle politique d'extinction des droits, soutiennent les auteurs du rapport, a un effet désastreux sur les droits des autochtones parce qu'elle empêche la reconnaissance constitutionnelle de leurs intérêts territoriaux.

D'après PC

### FRANÇOIS BEAULNE SE DÉFEND

Le député péquiste de Marguerite-Youville, François Beaulne, jure qu'il n'a jamais usé d'ingérence auprès d'organismes du gouvernement du Québec pour que ceux-ci accordent des contrats à une entreprise de sa circonscription. M. Beaulne, qui est aussi délégué régional de la Montérégie, n'en revenait pas lorsque Le Soleil lui a appris mardi qu'une lettre signée de sa main circulait dans une trentaine d'organismes gouvernementaux de la région de Montréal, dans laquelle il fait la promotion d'une petite entreprise de Sainte-Julie, sur la rive sud de Montréal. La lettre, dont un informateur a envoyé une copie au Soleil, est annexée à une offre de services que Francine Caussignac, présidente de Micropro, a expédiée le 12 janvier dernier à plus d'une trentaine d'organismes du gouvernement du Québec. Son entreprise est d'ailleurs inscrite au fichier des fournisseurs de l'État. « Il me fait plaisir de recommander les services de Micropro pour tous vos besoins en matière de bureaucratie », écrit François Beaulne. « Je connais madame Francine Caussignac depuis plusieurs années et puis vous assurez que son entreprise pourra vous offrir un service fiable et d'excellente qualité ».

D'après PC

## La Chambre de commerce réclame un « plan d'affaires » devant la Commission de Montréal

MARIO FONTAINE

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain doute sérieusement de la pertinence pour le Québec de devenir souverain, et exige du gouvernement péquiste un « plan d'affaires complet » pour que la population se prononce en toute connaissance de cause au moment du référendum.

L'organisme, pourtant très nationaliste il y a cinq ans, évite cette année de prendre officiellement position. Mais tous les doutes, toutes les questions qu'il soulève vont dans le sens d'un maintien du lien fédéral.

Une frontière entre le Québec et le reste du Canada privera nos entreprises de leurs avantages comparatifs, soutient par exemple son mémoire. Et même une association économique entre les deux partenaires entraînerait un recul pour Montréal et pour le Québec.

Son président, Marco Genoni, était le tout premier à intervenir à la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec, qui entamait ses travaux au Musée d'art contemporain. Non seulement il ne semble trouver aucun mérite à la démarche du gouvernement Parizeau, mais il lui demande même de déposer un « plan d'affaires » comme les entreprises le font lorsqu'elles proposent des changements majeurs. Un plan qui ferait état des risques et des problèmes appréhendés advenant la souveraineté.

La Chambre de commerce était beaucoup plus critique à l'endroit du régime fédéral lors de sa comparution devant la Commission Bélanger-Campeau, à l'automne 1990. « Le Canada ne fonctionne plus », lisait-on dans son mémoire de l'époque. Celui-ci faisait aussi état des « tensions de toutes natures qui déchirent le pays », de la question autochtone qui s'est enfoncée dans un cul-de-sac, de l'aliénation des régions, du fait « qu'aucune possibilité ne doit être rejetée ».

La ministre Louise Harel n'a pas



Marcel Masse, président de la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec

manqué de le rappeler, de la même façon que le député bloquiste Benoit Tremblay a demandé à M. Genoni quel plan d'affaires le Canada avait à proposer advenant un rejet de l'option souverainiste. « En 1980 on nous a dit : si vous votez OUI, on aura une dette et un chômage énormes. On a voté NON,

et on a eu tout ça », de commenter le député de Rosemont.

Et la langue ?

À l'instar de celle de la Vieille capitale, la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec a entrepris ses tra-

voux dix jours après les autres. Elle croule déjà sous les demandes d'interventions et les mémoires. L'intérêt était manifeste hier : il a fallu refuser des gens, faute de place. Un diplomate britannique venu d'Ottawa pour la circonstance a dû rester à la porte pour le début des présentations.

Des présentations qui ont abordé divers aspects de l'avant-projet de loi sur la souveraineté. Un « Comité des gens de la Culture » a par exemple proposé d'y ajouter que « Le français est la langue officielle et le gouvernement prend toutes les mesures pour l'affirmation de la culture du Québec ».

Jacques Parizeau et Bernard Landry ont privilégié une approche économiste, croit Yves Beauchemin. « Sans sa langue et sa culture, le Québec ressemblerait à l'Ontario et le PQ serait une sorte de NPD. Il fallait allumer un feu rouge pour ne pas aller vers une indépendance sans contenu », soutient l'auteur du Matou, qui prépare un nouveau roman pour la rentrée de septembre.

Politologue à l'Université de Montréal, Denis Monière a pour sa part estimé que le moment est venu de conclure le long débat constitutionnel. Il propose une question référendaire en deux volets : Voulez-vous appartenir à un peuple distinct ayant la maîtrise complète du pouvoir politique sur le territoire du Québec ou Voulez-vous que le Québec reste une province dans la fédération canadienne ?

Le Syndicat des professionnels de la Ville de Montréal, le Conseil central du Montréal Métropolitain et la section Jacques-Viger de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal invitent les Québécois à se donner un pays, tandis que B'nai Brith Canada estime au contraire qu'il n'y a pas de raison valable justifiant la souveraineté. SOS Racisme, pour sa part, souhaite que si le Québec opte pour la souveraineté, celle-ci ne profite pas qu'aux « pure-laine » mais à tous les Québécois, quel que soit leur origine.



Il y avait foule, hier, à la Commission de Québec sur le projet de souveraineté. Environ 300 personnes ont dû rester à la porte, faute de place. La Commission de Montréal a aussi refusé des gens pour la même raison.

## « Qu'on arrête ça avant qu'il ne soit trop tard ! », lance Guy Bertrand

À Québec, 300 personnes restent à l'extérieur faute de place

GILLES NORMAND  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Comme il fallait s'y attendre, l'avocat Guy Bertrand a volé le show à la première séance de la Commission de la capitale sur l'avenir du Québec, hier soir, avec un réquisitoire contre le projet souverainiste du gouvernement Parizeau, mais l'auditoire de 900 personnes qu'il a par moment soulevé n'a pas toujours réagi comme il l'aurait voulu : si on l'a applaudi, on l'a aussi hué, démonstres qui ont forcé le maire et président Jean-Paul L'Allier à lancer un appel au calme et au respect.

« Qu'on arrête ça avant qu'il ne soit trop tard ! Qu'on arrête ça avant qu'on ne soit tous perdants ! » a imploré le réputé criminaliste, bien connu aussi pour ses positions indépendantistes assez radicales dans le passé, mais qui a étonné tout le monde, il y a quelque temps en se disant opposé à l'avant-projet de loi sur la souveraineté, qu'il a qualifié, hier encore, d'« aventure suicidaire ».

« Quand on n'est pas sûr des résultats, on ne tente pas une aventure juste parce qu'on a fait une promesse politique », a-t-il ensuite lancé en réponse à un membre de la commission qui lui demandait des précisions.

Me Bertrand, dont le nom figure depuis cinq ans sur une liste de candidats

à la magistrature à Ottawa (pour être juge soit à la Cour fédérale, la Cour supérieure ou la Cour d'appel), se défend d'être devenu fédéraliste. « Je suis toujours membre du PQ », a-t-il déclaré à La Presse après son témoignage.

Il s'est aussi attiré quelques huées en parlant de la dette du Québec qu'il évalue à 250 milliards à la fin de 1995, en prenant en compte sa part de la dette canadienne, mettant en doute la capacité des Québécois de l'assumer.

Plusieurs des autres interventions ont ensuite apparues comme des rebuffades à Me Bertrand, quand il n'était pas carrément pris à partie, comme par cet avocat, Gilles Grenier, qui a dit que pendant les sept années où il a été associé au criminaliste québécois, l'a entendu répéter constamment : « Il faut que ce moment arrive. » « Là, le moment arrive, et vous voyez ce qu'il nous fait ! »

L'ex-ministre Pierre O'Neill dans le gouvernement de René Lévesque a présenté un mémoire sur l'éthique, intervention qui a eu beaucoup de succès auprès de l'auditoire. Plusieurs de ses phrases chocs ont paru être captées comme si elles venaient river le clou à Me Bertrand.

« L'histoire montre qu'un développement économique sain devient réalité quand les gens se prennent en main. C'est ce qu'ont fait les Américains

quand ils ont décidé de se libérer de la tutelle britannique », a-t-il dit, ajoutant que l'argument de l'illégalité relative au droit à la souveraineté « devient ici hors d'ordre et s'apparente à une mesure de diversion ». Deux thèmes développés par Guy Bertrand.

M. O'Neill a finalement obtenu une ovation soutenue en concluant : « Ce n'est pas avec du monde peureux et écrasé qu'on fait un pays. Si vous trouvez imposants ceux que vous appelez les grands de ce monde, c'est parce que vous êtes à genoux. Levez-vous donc ! »

Le maire L'Allier est intervenu au bon moment en quelques occasions, évitant que la situation ne dégénère lorsqu'il y avait menace. Par exemple quand Pierre Roy, l'organisateur d'une récente manifestation devant la résidence du premier ministre, au 1080, rue des Braves, s'est amené au micro avec un petit unifolié rouge et blanc, pour dire son attachement au Canada. M. L'Allier a invité la salle au respect, en rappelant ce que les Québécois avaient ressenti en voyant à la télévision le fleurdelisé piétiné et brûlé, en Ontario.

M. Roy, qui distribuait ses petits drapeaux, à l'entrée de la salle, avait prévu de chanter le O Canada, à l'intérieur. Il a changé ses plans, jugeant que plus de retenu valait mieux. Quelque 300 personnes sont demeurées à l'extérieur de la salle jusqu'à la fin, faute de place.

## Parizeau imploré de reporter le référendum

PAUL ROY

Un citoyen de Vaudreuil a imploré hier le premier ministre Jacques Parizeau de « remettre le référendum à plus tard ».

Témoignant devant la Commission de la Montérégie sur l'avenir du Québec, qui siégeait hier à Dorion, François Lessard a lancé : « Monsieur Parizeau, vous avez déjà dit : "La patrie avant le parti." Il vous faut maintenant dire : "La patrie avant l'ardeur de Parizeau. Et à plus tard le référendum, aussi tard que nécessaire pour être sûr de le gagner haut la main" ».

M. Lessard, qui qualifie de « moralement illégitime » le pacte confédératif canadien, estime que, pour remporter le référendum, 60 p. cent des francophones devraient voter OUI. « On est loin du compte, constate-t-il. Et ce n'est pas en quelques mois seulement que l'objectif pourra être atteint. »

André Pépin, un autre citoyen qui témoignait hier devant la Commission de la Montérégie, arrive à la même conclusion.

« Pourquoi un référendum hâtif monsieur Parizeau ? demande-t-il. Pourquoi ne pas donner à votre équipe le temps de faire un peu ses preuves ? »

« Nous avons confiance en vous, à vos ministres, à vos députés. Vous travaillez d'ores et déjà à toutes les réformes et améliorations possibles. La confiance et l'appui de tous les secteurs de la population ne peut qu'aller en augmentant au cours de votre mandat actuel. Que la prochaine élection soit référendaire et que les adversaires du Québec soient confondus par une écrasante majorité. »

M. Pépin, qui ne semble pas douter du résultat, propose déjà de désigner « citoyens d'honneur » du Québec tous les francophones d'Amérique.

Sur la question de la monnaie, M. Pépin propose de « faire le grand saut » : « Pourquoi ne pas opter pour le vrai billet vert qui a cours dans le monde entier ? Je veux dire le dollar américain ».

En début de séance, le président du Bloc québécois de Vaudreuil, Mario Turbide, citant différents sondages réalisés depuis l'échec de Meech, avait déploré que « plus on se rapproche de l'échéance finale, plus les Québécois deviennent incohérents ».

Ainsi, disait-il, 67 p. cent des Québécois étaient favorables à la souveraineté au moment de la Commission Bélanger-Campeau ; à l'approche du référendum, ils ne sont plus que 45 p. cent.

Charles-André Sauvé, étudiant en droit, a dit croire en la possibilité d'un renouvellement du fédéralisme canadien. Selon lui, c'est la dette fédérale qui aura raison du fédéralisme centralisateur.

N'ayant plus d'argent, le gouvernement central ne pourra plus intervenir dans les matières de compétence provinciale.

Dès lors, M. Sauvé suggère « que les années de discussions qui grefferaient l'après-souveraineté servent plutôt à régler les problèmes que sont la dégradation de notre environnement, la pauvreté et la restructuration de l'appareil étatique ».

## Pluralisme religieux : au-delà du voile

Avec sa réflexion sur le pluralisme religieux, la Commission des droits de la personne vient jeter une bouffée de pondération et de rationalité dans un débat hautement volatile.



Son document d'une cinquantaine de pages a le mérite de trancher clairement le dilemme du foulard islamique et de sa présence à l'école. Mais ça va plus loin : du coup, la Commission dresse une série de repères pour cheminer à travers la jungle des conflits culturels à mesure que ceux-ci se multiplieront dans nos institutions publiques en général, et à l'école en particulier.

Il s'agit d'un précédent. Jusqu'à ce jour, il n'existait au Québec aucun « guide de l'usage » dans ce domaine. Les enseignants, soldats de première ligne sur le front des collisions culturelles, étaient réduits à improviser dans le noir. Empêtrés dans des principes contradictoires, ils se heurtaient à des problèmes très concrets. Par exemple : comment justifier l'interdiction de la casquette si l'on permet aux musulmans de s'affubler d'un foulard ?

C'est à ce type d'interrogations que vient répondre la Commission. Une démarche d'autant plus utile que des cas d'expulsion scolaire pour port du voile ont fait l'objet de plaintes. Sans se prononcer sur ces causes, la Commission vient de tracer les

principes à l'intérieur desquels les jugements seront prononcés. Ce n'est pas tous les jours que la réflexion sociale précède l'action judiciaire - et cela mérite d'être souligné.

Sur le fond, le document a le mérite de faire voler en éclats une série de clichés sur lesquels le débat du *hijab* a eu tendance à dériver. Ainsi, la Commission note que la question du foulard islamique se poserait dans des termes à peu près semblables au Québec même si nous parvenions à jeter la confessionnalité scolaire aux orties. Et tant pis pour ceux qui pensent que le « défi de la diversité » serait plus facile à résoudre dans une école laïque.

La Commission écarte une autre illusion : celle de l'exégèse. Cela ne donne rien de tenter de fouiller le Coran pour y dénicher des arguments pour ou contre le fichu bout de fichu. Quelle que soit l'interprétation que l'on fait des textes sacrés, cela ne change rien au fait qu'en interdisant spécifiquement le foulard, on se trouve à stigmatiser les musulmans.

Enfin, la Commission règle son compte à un troisième cliché : le code vestimentaire. Cet argument a été invoqué dans le cas de l'école Louis-Riel, où l'on interdit tout vêtement susceptible de marginaliser les élèves. Or, affirme en gros la Commission, si un attribut religieux constitue un facteur de marginalisation, l'école a le devoir de combattre la réaction de rejet. On ne lutte pas contre l'ostracisme en gommant les différences qui le provoquent... mais en plaçant pour la tolérance.

C'est en faisant ainsi le ménage dans le fouillis des argu-

ments que la Commission débouche sur un principe fondamental : celui du respect de la volonté individuelle. C'est, finalement, ce principe-clé qui donne toute la cohérence à son analyse. C'est par respect pour la volonté individuelle des étudiants qu'il faut les laisser porter le foulard, dit-elle. Mais c'est pour cette même raison que le document recommande la plus stricte vigilance contre les récupérations politiques du *hijab*. Suggérant que le cas échéant, l'interdiction peut se justifier.

La Commission juge enfin que l'école musulmane qui oblige ses professeurs non musulmans à s'habiller selon un code religieux outrepasser ses droits. Là encore, la question de la volonté individuelle se trouve au cœur du problème. Quel sera l'impact de ce chapitre-là du document, c'est une autre histoire. Il n'est pas évident que les enseignantes concernées auront le courage de mener une bataille contre leur employeur. Mais au moins, le cas échéant, elles disposeront d'un texte de référence pour fonder leur résistance.

Le document de la Commission laisse ouverte la question de fond : jusqu'où une société doit-elle aller pour accommoder les différences ? Et on peut se demander si elle-même ne trace pas la limite trop loin en suggérant d'adapter le calendrier scolaire aux divers rites religieux. Mais sa réflexion n'en démontre pas moins qu'il est possible d'analyser les confrontations culturelles cas par cas, sans partir en peur, sans dogmatisme mais avec cohérence. C'est déjà énorme.

Agnès GRUDA

## Le ministre Martin et la tentation fiscale

Le conseil que le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, a entendu le plus souvent, dans la préparation du budget qu'il présentera à la fin du mois, c'est : attaquez-vous énergiquement au déficit, mais ne touchez pas aux impôts.



Même les ministres provinciaux des Finances, qui se réunissent cette semaine à Ottawa, lui ont dit la même chose, parce qu'ils savent qu'on est arrivé à la capacité limite du régime fiscal, et que la seule façon d'empêcher l'explosion du déficit, c'est de contrôler, de façon durable, l'explosion des dépenses.

S'il y a un consensus assez large sur la nécessité de ne pas hausser les impôts, il y a désaccord sur le sens réel de ce précepte. Qu'est-ce au juste qu'un budget sans hausses de taxes ? Si Ottawa augmente ses revenus en nettoyant son régime fiscal, en mettant fin aux échappatoires et aux abus, s'agit-il de hausses de taxes qu'il faut dénoncer ? Certainement pas.

Ce sont ces choix qu'il faut regarder, sans se laisser entraîner dans des débats idéologiques stériles où tentent de nous amener ceux pour qui la guerre aux impôts est en fait une croisade contre les programmes qu'ils permettent de financer, et ceux, encore trop nombreux, dans le monde syndical et néo-démocrate canadien, avec l'appui populiste du Bloc québécois, qui rêvent encore de « faire payer les riches ».

Le Canada n'est pas un pays surtaxé. À 37,3 p. cent du PIB, le fardeau fiscal canadien est dans la moyenne des pays du G-7 : plus élevé que celui des USA ou du Japon, mais moins élevé que celui de la France ou de l'Allemagne. C'est normal. Notre rang pour le fardeau fiscal correspond à notre rang pour l'importance des programmes sociaux.

Mais si le fardeau fiscal canadien est moyen, le Canada n'a presque plus de jeu, en raison de son intégration économique aux USA, où le fardeau fiscal n'est que de 30 p. cent. Toute hausse sensible des impôts serait non seulement mal acceptée, mais inefficace, car elle pourrait engendrer des contournements et des pertes de revenus.

Si le poids du fardeau fiscal ne pose pas problème, pourquoi ce ras-le-bol ? Parce que ce fardeau a beaucoup augmenté en dix ans, pour passer de 31 à 37 p. cent du PIB. Les contribuables ne trouvent pas qu'ils en ont eu pour leur argent. Ils constatent que l'argent qu'on leur enlève est gaspillé. Ils ont aussi l'impression de se faire avoir parce que, pendant qu'ils paient, d'autres réussissent à échapper au fisc. Cette colère engendre une crise sociale grave, où l'on remet en cause la pertinence des dépenses de l'État et la légitimité du système fiscal.

D'où la tentation de vouloir faire payer les riches. C'est là un faux problème. Les contribuables dont les revenus sont supérieurs à 50 000 \$ par année comptent pour 10,5 pour cent de l'ensemble ; ils gagnent 33 p. cent des revenus : et ils paient la moitié de tout l'impôt sur le revenu. Il n'y a ni injustice à corriger de ce côté, ni argent à aller chercher. L'image d'injustice que projette notre régime fiscal ne tient pas à son absence de progressivité, mais à son inégalité.

A revenu égal, les citoyens ne sont pas traités également. Par exemple en raison des avantages dont jouissent les travailleurs autonomes ; ou encore grâce à des abris fiscaux dont l'utilité économique n'a jamais été démontrée. Parce que des secteurs industriels profitent d'avantages difficilement explicables, comme les banques qui ont profité de crédits d'impôt à la recherche.

Un tel nettoyage permettrait au fédéral d'augmenter ses recettes. Mais plus important encore, Ottawa enverrait ainsi des messages nécessaires pour rétablir confiance et redonner à sa démarche financière la légitimité dont elle a besoin.

Sur le simple plan de la justice sociale, il est assez évident que les compressions frapperont davantage les citoyens plus démunis. La limitation des avantages fiscaux, qui frappe les plus riches, permet de rééquilibrer cette distorsion et de mieux répartir les efforts exigés de chacun.

Le problème du déficit, nous l'avons souvent écrit, est essentiellement politique. Si les finances publiques sont en crise, c'est parce que les gouvernements n'ont pas réussi à faire accepter à leurs électeurs des mesures pourtant nécessaires. La seule façon d'y arriver, c'est que la lutte au déficit soit perçue comme juste et équilibrée.

Sans cette légitimité, la réduction du déficit n'est pas possible. Ceux que la crise financière inquiète le plus, surtout présents dans le monde des affaires, doivent être logiques avec eux-mêmes et accepter ce coût social et politique de la lutte au déficit.

Les Canadiens ne sont pas trop taxés, mais ils sont mal taxés. Si le ministre Martin met fin aux inégalités et aux incohérences d'un régime fiscal plein de trous, il aura derrière lui une grande partie de la population. Mais s'il profite de la crise pour augmenter les impôts, il courra à l'échec budgétaire et il entrainera son gouvernement vers un échec politique.

Alain DUBUC

## MAIS OÙ SONT DON' LES CONSERVATEURS ?...



DRÔITS RÉSERVÉS

### La boîte aux lettres

#### Pas de discrimination à la « Course »

Madame Montreuil,

Nous avons pris connaissance de votre lettre (*La Presse*, 12 février) nous exprimant votre déception à la suite de l'annonce selon laquelle la prochaine édition de *La Course destination monde* ne sera ouverte qu'aux 18-29 ans.

Permettez-moi de vous dire que nous avons reçu de nombreux témoignages relativement à l'âge des participants de *La Course*. Certains, comme le vôtre, ont souhaité que *La Course* reste ouverte, tandis que d'autres, fort nombreux, s'inscrivent dans le sens de la décision que nous avons rendue.

Puisqu'il en est question dans votre lettre, je voudrais d'abord vous indiquer que, lorsque nous disons que *La Course* est ouverte aux citoyens canadiens d'expression française, nous ne disons pas d'origine mais bien d'expression. *La Course* ne fait pas de discrimination quant à l'origine ou la langue d'origine des candidats, le choix d'un concurrent anglophone dans l'édition courante en témoigne. Tout comme *La Course* ne discrimine pas sur les bases de la race, du sexe, de la couleur de la peau ou de la religion. *La Course* étant cependant une émission de télévision en langue française, elle établit comme condition essentielle de participation la capacité pour les concurrents de pouvoir exprimer leurs idées dans un français correct.

La décision de la direction de fermer *La Course* aux plus de 29 ans n'est aucunement un jugement de valeur sur ces gens. L'édition actuelle compte

deux concurrents de plus de 30 ans qui mènent, indépendamment de leur classement au pointage, une fort bonne course. La direction de *La Course* ne remet nullement en question le choix qu'elle a fait de ces concurrents.

Permettez-nous de partager avec vous certaines raisons qui nous ont amené à ramener *La Course* aux moins de 30 ans.

*La Course* est une émission « jeunesse » de la Société Radio-Canada, de tout temps vive, sauf le cas de l'édition courante, comme un véhicule d'expression permettant aux jeunes de faire l'apprentissage du monde, de livrer un regard jeune sur ce monde et aussi de partager leur vision de ce que leur réserve l'avenir dans ce monde.

Vous conviendrez certainement que *La Course* est probablement la seule émission, tous réseaux confondus, qui ne fait l'objet de pratiquement aucune censure et qui permet une expression libre du point de vue des jeunes.

Par sa décision, la direction de *La Course*, en conformité avec son mandat aux émissions Jeunesse, a voulu redonner aux jeunes le véhicule privilégié d'expression qu'a toujours constitué *La Course*.

*La Course*, c'est enfin un tremplin de carrière pour certains de ces jeunes. Nombreux sont ceux qui ont participé à des éditions antérieures de *La Course* et qui se retrouvent aujourd'hui dans le domaine des arts, du cinéma ou de la télévision. (...)

Pierre GIRARD

directeur,  
La Course destination monde

#### Quelle insulte ?

Madame Marie-France Montreuil se dit insultée parce que

*La Course Destination Monde* restreint ses critères d'inscription de 19 à 29 ans après une seule année d'essai avec les plus de 30 ans.

Consollez-vous, vous ne seriez pas choisis. Quand vous qualifiez d'erreur de sélection les concurrents de 33 et 44 ans de cette année, vous démontrez une inaptitude au respect d'autrui, et il en faut beaucoup pour faire *La Course*.

Quel crû que celui de 94 ; il restera mémorable, en raison des huit fortes personnalités choisies.

Pierrette TROTTIER  
Sympathisante de Robert  
et mère de Brunhilde

#### La musique ne mène pas au suicide

M. Foglia,

Je me suis senti concerné, très concerné, par votre article « La mort rock'n'roll » (*La Presse*, 13 février). Ha ! Ha ! Ça c'est un suicidaire, direz-vous. Et bien non. Je me suis senti concerné par les artistes qui y sont mentionnés. Je tripe musique. En plus d'en jouer, j'en écoute à longueur de jour... et de nuit. Je me suis identifié à des groupes tel Joy Division, Rage Against the Machine, The Clash et Pink Floyd. « Ouais, yé peut-être pas suicidaire mais y doit s'habiller fucké en maudit ! » « Pan toute. » Des jeans (même pas troués !), une chemise ou un chandail. En plus, j'ai les cheveux COURTS ! C'est pas du style « veston-cravate », mais quand même. Du côté social, tout aussi « clean » : une bonne famille, de vrais amis et je suis aux études. Je ne vis pas de problèmes majeurs et si j'en avais, j'aurais des gens à qui je pourrais me confier.

Tout ça pour vous dire que, lorsque j'écoute une chanson qui parle de suicide ou qui est plutôt obscure, je ne m'identifie pas au suicide, à l'acte. Puisque je mène une vie heureuse je ne pense pas à me suicider. Même si je comprends et chante les paroles, même si le message me touche, je peux davantage contrôler son influence. Par contre, je crois que pour un jeune qui a des problèmes, qui est seul et renfermé sur lui-même n'ayant personne à qui parler, ce sera plus facile de s'identifier à l'acte suicidaire, car il est sûrement plus influençable. On se retrouve dans la musique. Que ce soit à cause de nos valeurs ou de notre expérience personnelle, on s'identifie à quelque chose qui nous ressemble. Qu'une chanson parle de politique, d'environnement, de relations amoureuses, ou, évidemment, de suicide, elle nous touche car on a la même vision ou parce que l'on a vécu la même histoire que celui qui la raconte. En écoutant une chanson identique, diverses personnes percevront différents aspects : ceux qui se rapprochent le plus d'eux, ceux dans lesquels ils se voient ou se sont vus un jour.

À mon avis la musique ne mène pas au suicide. Une personne malheureuse, seule, qui ne communique pas, qui voit ses problèmes se multiplier s'accrochera à ce qui lui reste. Si elle ne trouve pas refuge dans une musique qui lui ressemble, elle le trouvera ailleurs et encore... Je crois que c'est plutôt « le pouvoir de l'idole » que la musique elle-même qui devrait être relié au suicide. Le vouloir d'être « pareil », d'être autre chose, tout sauf soi. C'est cette « idolâtrie » qui tue.

Frédéric KRİKORIAN  
un « heureux » étudiant  
de 19 ans, Laval

# OPINIONS

## Il faut ramener les garçons à l'université !

ANNETTE PAQUOT

L'auteur est professeur titulaire et vice doyenne à la Faculté des lettres de l'Université Laval.

À l'automne 1993, sur 100 étudiants de premier cycle de l'Université Laval, 42 seulement étaient des hommes. En droit, ils n'étaient que 38 sur 100, en éducation 29, en administration 45, en pharmacie 31 et en médecine 43. Ces chiffres, qui ne devraient pas être très différents de ceux des autres universités québécoises, sont alarmants et s'il s'est trouvé, ces dernières années, de nombreuses voix pour se féliciter de la progression remarquable des femmes, rares ont été, à ma connaissance, celles qui se sont élevées pour s'inquiéter du sort que notre système scolaire réserve à nos fils. Il est d'ailleurs significatif que ces données ne sont présentées qu'indirectement dans les statistiques officielles de l'institution, qui ne mentionnent que le nombre total des inscrits et le pourcentage de femmes!

Ce silence est difficile à expliquer dans une société qui pousse jusqu'à l'obsession le souci d'égalité et qui engendre pour chaque « problème de société » une armée de professionnels de la dénonciation des abus et de la thérapie sociale. N'est-il pas important de comprendre ce phénomène, d'en déterminer les causes, d'en prévoir les conséquences et surtout de l'évaluer et de déterminer s'il est conciliable avec les idéaux que nous affirmons nous-mêmes ?

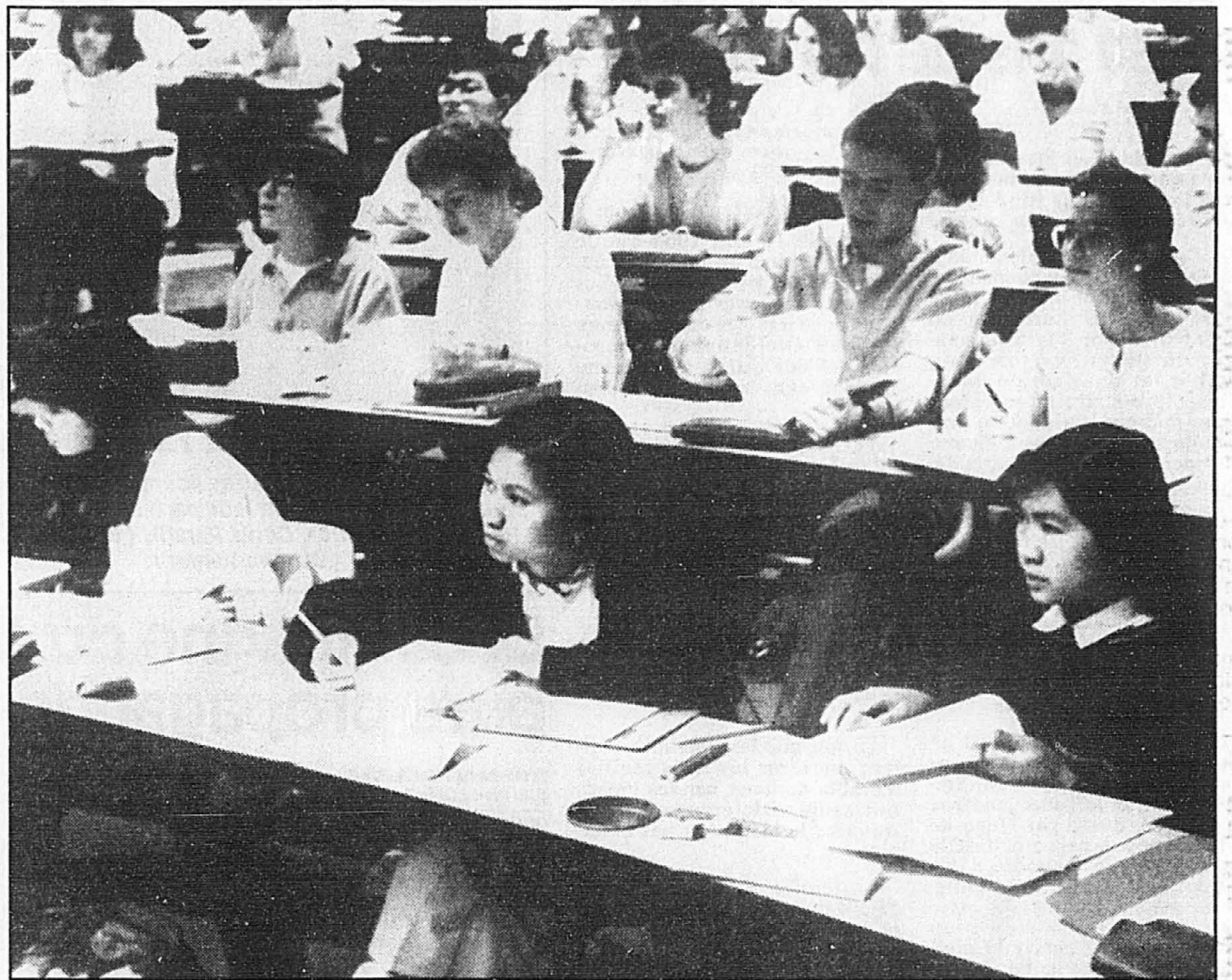
N'étant ni sociologue ni anthropologue, je ne prétends aucunement que les quelques réflexions qui suivent ont une certaine valeur scientifique. Mon propos ici est d'ailleurs plutôt de poser des questions à mes nombreux collègues spécialistes de ces sujets que d'oser risquer des réponses ; il est d'ailleurs encore d'attirer l'attention sur une situation que je juge injuste et dangereuse et d'inciter toutes les personnes et instances compétentes à étudier sérieusement la question et à prendre des mesures énergiques pour faire cesser cette injustice et ramener vers les études supérieures des jeunes gens qui n'auraient pas dû en être détournés. Il est inutile de préciser que les idées exprimées ici n'engagent pas l'Université Laval, où je suis professeur et dont je suis administratrice.

Il me semble clair qu'il faut mettre les chiffres cités plus haut en relation avec d'autres données relatives au comportement scolaire des garçons. On a observé depuis longtemps, je crois, qu'ils obtiennent, surtout en début de parcours, des résultats inférieurs à ceux des filles ; on sait aussi que ces différences ne concernent pas également toutes les matières scolaires. Mais en a-t-il toujours été ainsi ? Mais en est-il partout ainsi ? Mais qu'en est-il de la relation qui pourrait exister entre ces différences et la féminisation (progressive, relativement récente et inégale selon les pays) du corps enseignant au primaire et au secondaire ? Mais qu'en est-il de la coïncidence que l'on pourrait observer entre l'apparition de ces phénomènes et les variations dans les modes de sélection scolaire ? Les garçons qui ne sont pas à l'Université alors que leurs sœurs ou

leurs cousines y sont ont-ils eu un parcours antérieur moins brillant que celles-ci ? Toutes ces questions me semblent importantes et les réponses qu'on pourra leur donner devraient permettre d'approcher les causes de l'abandon scolaire des garçons ; elles pourraient aussi suggérer des voies de solution.

Faut-il aussi mettre en relation le relatif désintérêt des garçons pour les études supérieures avec d'autres données qui témoignent de leur mal de vivre, comme le taux de délinquance qui les caractérise, le nombre plus élevé d'accidents de la route dont ils sont victimes et le taux de suicide nettement plus élevé chez eux que chez leurs compagnes ? Si oui, s'il y a là une convergence significative et relativement nouvelle, je n'en tire pour ma part qu'une conclusion : notre société est plus malade encore que la simple prise en compte des statistiques scolaires n'amène à le penser.

Il se pourrait que cette maladie soit liée à l'omniprésence du discours féministe, qui est devenu un véritable discours officiel, que les garçons peuvent percevoir comme une chape de plomb qui les étouffe et les culpabilise. Mais s'il les culpabilise, il les culpabilise injustement : ce sont peut-être leurs pères ou leurs grands-pères qui ont dominé et exploité les femmes, pas eux ! Nous ne devrions pas être condamnés à illustrer éternellement le triste « Si ce n'est toi, c'est donc ton frère ». A mon avis, les pratiques de discrimination positive devraient d'ailleurs se ba-



« Quelles que soient les causes de l'infériorisation des garçons dans le système scolaire, ses conséquences paraissent désastreuses : nous allons vers une société menée par des dames de fer dominatrices, en tailleur « bcbg », escortées de princes consorts plus rustres qu'elles. »

ser sur une définition des groupes qui tienne compte de la dimension chronologique : ce n'est pas le groupe des femmes en général qui a été victime d'une discrimination qu'il convient de compenser, mais celui des femmes d'un certain âge et il n'y a aucune raison qu'à cause de ce fait leurs petites-filles bénéficient d'avantages particuliers. Il serait intéressant d'observer si, dans l'éventualité d'une telle interprétation, ce principe conserverait ses partisans actuels !

Car, la vertu a changé de camp et le discours féministe ne sont plus adéquats à propos de la jeune génération. Comme tous les mouvements, même généraux, voués à la défense des intérêts d'une partie seulement de la population, le féminisme, en triomphant et en s'institutionnalisant, est devenu oppressif et profite maintenant à une caste. Les jeunes gens le savent (ils savent, par exemple, que leurs chances d'embauche sont encore moindres que celles des filles) ou le sentent et leur conclusion est peut-être la suivante : « À quoi bon étudier puisque les dés sont pipés ! »

L'institution scolaire peut avoir participé également à la désaffection des garçons : son image est peu stimulante, « encarcannante », fade, compliquée, tatillonne et mesquine. Le laxisme de l'Université, dénoncé par les étudiants eux-mêmes, ne la rend plus désirable, y entrer n'est plus une conquête et sa rhétorique est usée. Les filles sont plus raisonnables que les garçons et s'accrochent de tout cela,

mais à vingt ans les garçons rêvent encore !

Oserais-je, à propos de l'institution scolaire, parler de discrimination systématique ? Cet argument a été utilisé à l'envers - avec succès par les féministes. Or, il me semble qu'actuellement tous les facteurs jouent contre les garçons : inadéquation du système de sélection scolaire à leur rythme de croissance (leur puberté est plus tardive et leur crise d'adolescence plus profonde), imprégnation féministe du monde de l'éducation et féminisation de plus en plus grande de tous les corps enseignants.

Si, comme je le pense, les phénomènes que je dénonce ici existent au Québec à une échelle plus grande que dans la plupart des pays industrialisés, serait-ce dû à une caractéristique qui lui est propre : la convergence ou la fusion du matriarcat rural traditionnel et du féminisme institutionnel ? Pensons aux stéréotypes de la maîtresse d'école et du coureur des bois, à l'opposition encore vivante dans les milieux populaires entre virilité et culture, au discours « politiquement correct » et aux pratiques qui vont avec et qui sont infiniment mieux implantées ici qu'en Europe.

Mais quelles que soient les causes de l'infériorisation des garçons dans le système scolaire, ses conséquences me paraissent désastreuses : nous allons vers une société menée par des dames de fer dominatrices, en tailleur « bcbg », escortées de princes consorts plus rustres. Et la langue de bois justifiera tout cela par une inéquité ancien-

ne. Les hommes n'accepteront pas cette domination avec autant de passivité que les femmes naguère celle des hommes et la leur feront payer cher, mais ils vont souffrir encore beaucoup et continuer à fuir le système ou à lui donner des coups de canif sanglants. Et... « tout le monde est malheureux » !

Il est temps que l'école en général et les universités en particulier étudient sérieusement cette question et prennent d'urgence les mesures qui s'imposent pour assurer à nos fils le même avenir qu'à nos filles : elles devraient faire des enquêtes auprès des étudiants pour savoir où sont leurs frères, cousins et amis qui ne sont pas à l'Université et pourquoi ils n'y sont pas, prendre solennellement la tête d'une campagne en « parler vrai » pour plus d'égalité dans le système scolaire, prendre des mesures concrètes pour attirer plus de garçons dans les programmes de formation des maîtres et en admettre davantage dans les programmes contingents. Plus généralement, il faut démontrer aux jeunes que la culture et le savoir (en lettres et en sciences humaines, notamment) ne sont pas réservés aux femmes. L'idéal ne serait-il pas que davantage de filles fréquentent les programmes de sciences et davantage de garçons ceux de sciences humaines ?

Après tout, ces mesures ne nuiront en rien aux filles ; au contraire, elles ont tout à y gagner : ne peuvent-elles pas espérer des compagnons dignes d'elles ?

## Réponse à Réginald Martel : un critique en état critique

« Il y a une certaine limite à ne pas dépasser dans l'expression de son dégoût. »

JACQUES CÔTÉ

L'auteur est chargé de cours au Département des littératures de l'Université Laval.

Les romanciers québécois, contrairement à leurs confrères de France, ne répondent pas aux propos parfois outranciers dont ils sont l'objet de la part de la critique littéraire, préférant prendre leur tour en évitant de se mettre une fois de plus la tête sur le billot. Dommage, car les scribes du tout petit monde des lettres québécoises hésiteraient peut-être avant d'exercer leur coup d'État, sachant que des auteurs les attendent également avec des rafales d'encre incendiaires.

Le 11 décembre 1994, mon roman, *Les Amitiés inachevées*, subissait une charge émotive dépourvue de toute éthique professionnelle de la part du magister de notre République des lettres, Réginald Martel. Puisque je me trouvais en Europe, lors de cette vendetta, et qu'il ne m'a pas été possible de prendre connaissance plus tôt de son brûlot, ainsi que de la réponse de Québec/Amérique à son endroit, j'aimerais maintenant faire le point et la preuve, je l'espère, du manque flagrant d'éthique de M. Martel, et de l'urgence d'un code de déontologie à l'endroit de ceux qui élèvent leur goût en dogme absolu.

Heureusement, les écrits restent, et c'est en m'appuyant sur une critique de mon premier roman, *Les montagnes russes*, faite par Réginald Martel dans *La Presse*, en 1989, que je vais d'abord démontrer les contradictions de Martel et la désinformation qu'il véhicule. Avant d'entreprendre l'exécution publique de mon dernier roman - il approchait alors d'un troisième tirage - Réginald Martel signalait à ses lecteurs que j'avais écrit auparavant un roman dont il se « rappelle un peu, *Les montagnes russes* (...). Cela ressemblait, (dit-il), à de vrais souvenirs de jeunesse, source de beaucoup, de trop de romans, mais un peu d'humour et de suspense sauvaient la mise », ainsi qu'une « certaine fraîcheur de ton ». Réginald Martel n'utilisait pas de tels euphémismes en janvier 1989. Jugez-en par vous-même : « Je ne sais pas combien de premiers romans sont des cérémonies d'adieu aux jeunes années. En voici un encore et des meilleurs ». Plus loin il affirmait qu'« autour de cet argument, M. Jacques Côté a disposé tout ce qu'il faut pour réussir un bon roman à l'américaine, qu'un dévot et dé-

guste en alternance, selon le choix et le rythme des péripéties ». Et il rajoutait plus loin que ce roman « emporterait tout de suite l'adhésion du lecteur le plus blasé ». Réginald Martel le serait-il devenu au point de ne plus faire la part des choses ? Comment justifier un tel écart ? Le chroniqueur littéraire manque certes de mémoire. M. Martel devrait aussi savoir, à moins qu'il ne prône la mort du genre, que les romans « des jeunes années », comme il les nomme, s'inspirent depuis toujours d'événements vécus, de souvenirs. Mais qu'est-ce qu'il en sait au juste du mien ? A ce que je sache, Réginald Martel n'est pas un de mes proches.

M. Martel affirme également que mon écriture n'a pas évolué depuis *Les Montagnes russes*. Alors que mon premier roman exploitait un langage très près de l'oralité « avec une vulgarité cultivée », comme le soulignait Martel en 1989, *Les Amitiés inachevées* est écrit dans un français international. C'est d'une telle évidence que même un illettré pourrait le constater. S'il ne s'agit pas de mauvaise foi de la part de celui qu'on compare pompeusement à Sainte-Beuve, je suggère à M. Martel d'assister à un cours de sémiologie stylistique élémentaire. D'autres critiques, que ce soit Anne-Marie Voisard (*Le Soleil*), Gilles Crevier (*Le Journal de Montréal*) ou Marie-Claude Fortin (*Voir*), ont fait mention de ce changement de cap important dans mon écriture. Entre le langage de l'oralité et celui de la langue écrite, la différence saute aux yeux, c'est le jour et la nuit. Et de toute façon, pourquoi le style de certains auteurs se devrait-il d'évoluer ? La plupart des préférés de M. Martel tracent le même sillon d'encre de livre en livre depuis des années. S'en offense-t-il ? Mais quand un critique décide dès le départ de faire une boucherie d'un livre, parce qu'il entend régler le sort d'une maison d'édition, il ne voit plus très clair.

Autre aberration qui peut être démentie, M. Martel affirme que j'utilise « des formules argotiques qui ne collent pas à la réalité que j'entends décrire » et il cite le dialogue suivant comme exemple : « -Est-ce que l'on va jeter un coup d'oeil sur la matériel didactique ? que je lui demande. - Si tu veux ! qu'elle me répond avec le sourire. » D'une part, la réalité que je décris (qu'il n'a pas perçue d'ailleurs) ne dépend pas de l'emploi de répliques citées hors contexte, d'autant plus qu'elles ne sont pas du tout représentatives de mon roman. Voilà un procédé dé-

magogique ! D'autre part, l'Office de la langue française, après avoir mis à contribution une armée de linguistes confondus sur ce cas précis, n'y voit qu'une erreur dans la tête de M. Martel. Il s'agit d'un usage courant, d'un consensus de grammairiens. Il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Par ailleurs, l'Office de la langue française suggère fortement à M. Martel d'aller voir le sens du mot argot dans le dictionnaire.

Une autre vision de M. Martel qui me fait tiquer - et je me demande jusqu'où mes chapitres ont souffert son regard - c'est lorsqu'il affirme que je tiens un discours nationaliste primaire. En effet, il a raison de mentionner l'inscription somme toute secondaire du nationalisme dans *Les Amitiés inachevées*, sauf que ce qu'il n'a pas compris c'est qu'il s'agit en fait du nationalisme canadien anglais avec toutes ses manifestations patriotiques infantiles que nous devons subir jour après jour depuis quelques années. Mon livre renferme certaines préoccupations politiques, mais ce n'est ni un pamphlet, ni un éloge de la patrie, loin de là. Au contraire, le stade anal du nationalisme est l'objet d'ironie dans ce roman. Même Jean Paré, le directeur de *L'Actualité*, un fédéraliste modéré, se disait récemment agacé par le nationalisme complaisant qui prévaut au Canada anglais. Imaginez pour un souverainiste ce que c'est que d'endurer jour après jour ce mappisme exacerbé qui ressemble de plus en plus à de la propagande. Mais pour d'autres, il se peut que ce regard moqueur porté sur la *doxa* canadienne dérange. Je n'y peux rien, après Meech et à la veille d'un référendum, ces vieux démons agissent les susceptibilités. Toutefois, le critique se doit de faire la part des choses. L'idéologie n'occupe pas une place importante dans ce roman et il est le seul critique qui en fait état. On peut certes y lire une allégorie, mais c'est avant tout une histoire d'amitié, d'amour et de rupture dans un contexte de désespérance sociale. Et comme dans tous les couples (cela semble étonner M. Martel), il y est question (eh oui ! ) de sexe et de politique... Que serait la vie sans ça ?

Un tel écart entre ce qu'affirme Réginald Martel et ce qu'ont écrit et dit les autres journalistes au sujet de mon livre mérite une réflexion. Le critique se doit d'éviter une trop grande émotivité. C'est ce qu'on demande à nos étudiants en lettres. Sinon, l'incapacité du journaliste à faire les nuances qui s'imposent lui fait perdre toute crédibilité. La critique ne doit pas devenir une entreprise de mystification. M. Martel n'a pas in-

formé le public du contenu de mon roman, il l'a leurré tout simplement, ce qui constitue une faute grave et une absence de professionnalisme. Bien que le champ des lettres soit un lieu d'intimidation et que le goût des uns est bien souvent le dégoût des autres, comme le faisait si bien remarquer Bourdieu, il y a une certaine limite à ne pas dépasser dans l'expression de son dégoût. Les écrivains ne doivent pas subir le traitement qu'accordent aux politiciens certains journalistes, c'est-à-dire devenir de la chair à canon. Heureusement, les autres secteurs des arts semblent avoir été à peu près épargnés jusqu'à maintenant par cette manière de faire. Dans ce domaine où n'importe qui s'improvise critique, pour le meilleur et pour le pire, il serait temps d'élaborer une grille qui va plus loin que le « j'aime ou j'aime pas ».

Dans son article, M. Martel s'en prend également à Québec/Amérique en affirmant que cet éditeur n'a cessé de décliner depuis le départ d'André Vanasse qui dirige la maison d'édition fétiche de M. Martel, XYZ. Je ferai remarquer au chroniqueur littéraire de *La Presse* qu'après avoir envoyé mon manuscrit chez différents éditeurs, je recevais, un mois plus tard, un appel téléphonique, geste rare dans le milieu, d'un membre du personnel d'XYZ, m'annonçant que *Les Amitiés inachevées* avait beaucoup plu au comité de lecture et qu'on allait me contacter dans les prochains mois. Quelques semaines plus tard, Québec/Amérique faisait de même, mais avec encore plus d'enthousiasme, et je décidais de leur confier mon roman, jugeant qu'il se prêtait mieux à la collection Littérature d'Amérique. Voilà donc une double sanction positive qui montre l'autorité arbitraire et la subjectivité du jugement de M. Martel lorsqu'il parle du déclin de Québec/Amérique. Je ne regrette pas mon association avec Québec/Amérique et contrairement à ce qu'affirme M. Martel, les écrivains y sont très bien traités.

Je ne peux m'empêcher de conclure en citant à nouveau Nietzsche s'en prenant à un Réginald Martel de son temps : « Et c'est ainsi que procède les David Strauss de nos jours. Ils ne veulent entendre parler d'un artiste qu'en tant qu'il se prête à leur servir de valet de chambre, et ils ne connaissent que les extrêmes : encenser et brûler. Qu'ils en prennent à leur aise ». Il s'appelait David Strauss. Qui se rappelle de lui aujourd'hui ?

Québec/Amérique survivra à Réginald Martel. Moi également.

## POLITIQUE

## Un salut au drapeau en grande pompe pour les 30 ans de l'unifolié

JEAN-PAUL SOULIÉ

Le Canada fête hier les trente ans de son drapeau, la feuille d'érable rouge sur fond blanc entourée de deux bandes rouges.

À l'Agora du complexe Guy-Favreau, en présence de madame Sheila Finestone, secrétaire d'État au Multiculturalisme, du général Armand Roy, commandant du secteur terrestre du Québec, et de Maurice Beauchamp, pro-maire représentant Pierre Bourque, un salut au drapeau avait été organisé à l'heure du lunch des fonctionnaires fédéraux.

C'est l'Artillerie royale canadienne qui faisait les frais de la musique, pendant qu'un détachement du Canadian Grenadier Guards en costume de parade — vestes rouges et hauts bonnets en poils d'ours enfoncés sur les yeux — commandé par le sergent Anthony Stabile de Montréal, rendait les honneurs.

Un timbre commémoratif allait être dévoilé par un représentant de Postes Canada, M. Stewart Baker, et le Ballet moderne du Québec, dirigé par Hugo de Pot, assurait la partie culturelle de la cérémonie. Un vidéo d'une minute — la Minute du patrimoine — sur le drapeau canadien, produit par la Fondation Bronfman allait retracer l'histoire de la naissance de l'emblème national.

### Trente ans déjà

Le vidéo sera diffusé largement à la télévision, d'un océan à l'autre. Il raconte, avec l'aide de comédiens, les états d'âmes des politiciens de l'époque.

En ce temps là, au Canada, il y avait le chômage saisonnier, la Dew Line pour arrêter les communistes, la motoneige pour créer de la *job steady*. Mais on n'avait pas de drapeau à nous, rien qu'à nous.

Montréal avait un maire, Jean Drapeau, qui commençait son second règne, après avoir brièvement cédé la place à Sarto Fournier. Mais nous, on n'avait toujours pas de drapeau, un vrai, à nous autres, pas copié en partie, pas emprunté.

En ce temps-là, on n'avait d'ailleurs emprunté que ça : une partie de notre drapeau. Notre dollar valait 93 cents US.

C'était il y a trente et un an.

C'est le 18 mai 1964 que le débat autour d'un emblème national distinctif commence. Les libéraux de Lester Pearson sonnent la charge, les conservateurs de John Diefenbaker s'accrochent à leur Union Jack, même relégué dans un coin du drapeau.

La bagarre durera dix mois. Elle sera épique.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le drapeau des États-Unis avait été adopté en quelques minutes par le Parlement américain.

Pourtant, le Canada a des tas de traditions emblématiques : le Roi George V en 1921, donne le rouge comme couleur du Canada.

Le fait que les libéraux veuillent encadrer les trois feuilles d'érable de deux bandes bleues fait sauter Diefenbaker et ses troupes : le bleu n'est pas Canadien !

La feuille d'érable, elle, est déjà depuis une centaine d'années un emblème fort prisé... à la Société Saint-Jean-Baptiste. De quoi faire s'étrangler un bon Torré.

Finalement, après des débats sans fin, où il est toujours question de l'Union Jack, du moral des armées et des glorieux anciens combattants qui sont morts ou ont survécu sous d'autres couleurs, l'unifolié est adopté, rouge sur fond blanc avec bandes rouges.

Hier, au Complexe Guy-Favreau, Joseph A. Audet, un vieil Acadien d'Attolville, arrivé à Montréal à quinze ans, arborait fièrement une casquette marquée du tricolore de l'Acadie, avec l'étoile de Marie, sur laquelle il avait planté un joli petit drapeau du Canada.

Il se souvenait : « On l'a attendu longtemps, notre drapeau ! ». Maintenant qu'il en a deux, il les garde précieusement.



PHOTO REUTERS

### Bienvenue aux nouveaux députés

Les trois nouveaux députés libéraux fédéraux ont été accueillis avec beaucoup de chaleur, hier, au caucus de leur parti, à Ottawa. Sur la photo, Mme Lucienne Robillard (St-Henri-Westmount), Denis Paradis (Brome-Missisquoi), le premier ministre Chrétien et Mauril Bélanger (Ottawa-Vanier)

## La campagne du drapeau : « De la pure propagande », selon Landry

NORMAN DELISLE  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

La campagne fédérale de promotion du drapeau canadien à quelques semaines de la campagne référendaire du Québec constitue « de la pure propagande », croit le vice-premier ministre Bernard Landry.

« C'est de la propagande et le contexte le prouve », a dit M. Landry hier à son arrivée à la séance hebdomadaire du conseil des ministres.

M. Landry était invité à commenter une vaste campagne de promotion du drapeau canadien lancée cette semaine par Ottawa et dont la moitié des fonds seront dépensés au Québec. La campagne doit souligner le trentième anniversaire de l'adoption du drapeau unifolié, lequel est devenu l'emblème officiel du Canada le 15 février 1965, à la suite d'un débat orageux à la Chambre des communes.

La campagne comprend l'installation d'immenses panneaux représentant le drapeau canadien un peu partout sur les places publiques. L'un d'eux est déjà installé sur le Manège mili-

taire de Québec, un édifice fédéral situé à proximité de l'Assemblée nationale.

M. Landry a rappelé que les fédéralistes avaient mené une campagne de publicité du même type lors du référendum de 1980. « Vous souvenez-vous de la campagne anti-alcool ? », a-t-il demandé aux journalistes.

Dans les semaines précédant la consultation populaire du 20 mai 1980, Santé Canada avait lancé une campagne de promotion de l'abstinence sous le thème : « Non, ça se dit bien », avec une main refusant un verre de cognac.

M. Landry s'est dit convaincu que « le pire est à venir » en matière de propagande fédéraliste. Il s'étonne que les taxes des contribuables servent à « de la pure propagande, surtout les taxes d'un pays qui est sur le bord de la faillite ».

Quant à la ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn, elle perçoit elle aussi la proximité de la campagne référendaire parce qu'Ottawa « va agiter des symboles comme le drapeau et d'autres symboles moins subtils ».

Comme Ottawa dépensera

plus de fonds au Québec que partout ailleurs au Canada pour promouvoir l'unité canadienne, elle en conclut que « les impôts payés dans les autres provinces vont servir à faire campagne ici. Ils devraient en faire autant pour le développement économique », a-t-elle dit.

Selon elle, la décision fédérale « n'est pas juste mais ce n'est pas une considération qui entre en ligne de compte » à Ottawa.

Enfin, elle rappelle que les fédéraux ont investi en propagande « des millions de dollars en 1980 alors qu'on avait convenu que la campagne référendaire se passait entre Québécois ».

Des documents obtenus en 1987 en vertu de la loi de l'accès à l'information par celui qui était alors député de Mercier, le regretté Gerald Godin, avait établi à 17 millions \$ le montant qu'Ottawa avait investi en promotion de l'unité canadienne pendant la campagne référendaire de 1980.

Cette somme s'ajoutait aux 2 millions que chacun des deux comités parapluie du Oui et du Non avait le droit de dépenser au Québec pour promouvoir son option dans le cadre de la Loi référendaire.

## Clinton aura un bref entretien « de routine » avec Bouchard

HUGUETTE YOUNG  
de la Presse Canadienne  
OTTAWA

C'est confirmé : le président américain Bill Clinton rencontrera le chef de l'opposition officielle, Lucien Bouchard, à l'occasion d'une visite officielle la semaine prochaine à Ottawa, mais ce ne sera qu'un bref entretien de « routine », a signalé hier l'ambassadeur américain au Canada, James Blanchard.

« C'est l'intention du président d'avoir une visite de courtoisie avec MM. Bouchard et (Preston, le chef du Parti réformiste) Manning, a-t-il précisé au cours d'une entrevue de 45 minutes avec quelques journalistes. Ce sera probablement une brève rencontre privée de courtoisie avec les deux chefs de l'Opposition. »

Visiblement mal à l'aise de discuter de ce scénario, M. Blanchard a souligné que c'était la tradition pour un président américain en visite officielle au Canada de rencontrer les chefs de l'opposition.

M. Bouchard ne fait pas exception à cette règle mais en période pré-référendaire, la rencontre Clinton-Bouchard se fera manifestement sous le signe de la prudence.

Il n'y aura aucune déclaration à la presse suivant cette rencontre et probablement même pas une séance de photo, a précisé l'ambassadeur.

Selon M. Blanchard, c'est lui-même qui a proposé au président, un ami personnel avec qui il s'entretient fréquemment au téléphone, de rencontrer M. Bouchard.

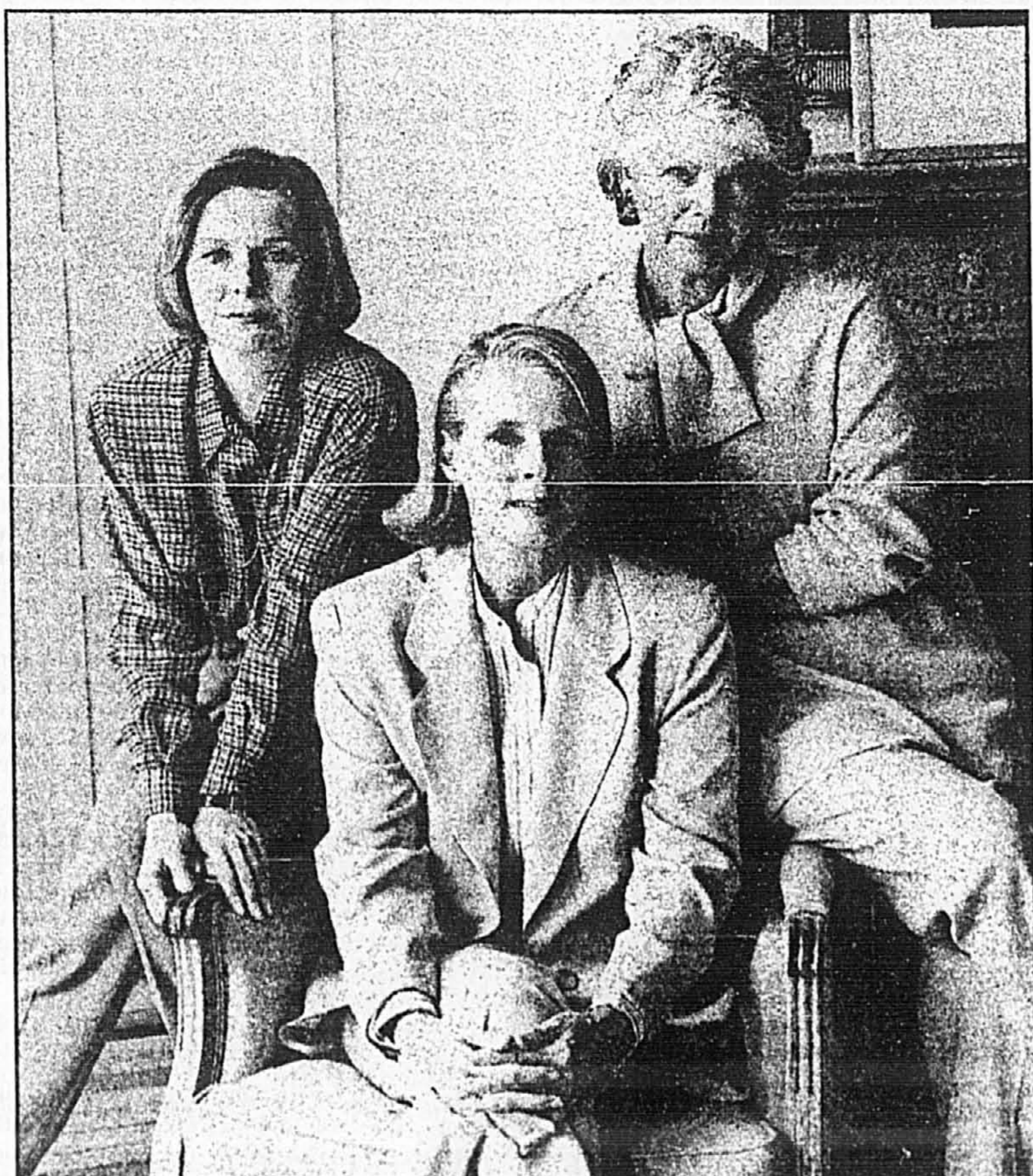
Le premier ministre Jean Chrétien avait d'abord très mal réagi à cette idée. Prétendant que le chef du Bloc était trop malade pour travailler, il avait averti M. Bouchard de ne pas utiliser cette visite « à des fins politiques ».

Puis, se ravissant, il avait renvoyé la balle au président américain.

Le président a acquiescé timidement, semble-t-il, ne voulant pas s'immiscer dans une question canadienne très délicate.

« Nous sommes ici pour célébrer le partenariat avec le Canada et pas pour nous impliquer dans un référendum interne », a répété M. Blanchard hier.

# L'ostéoporose affecte les femmes. Maintenant, les femmes peuvent affecter l'ostéoporose.



Si vous êtes ménopausée, vous pouvez participer à une importante étude de recherche clinique sur l'ostéoporose.

**Q : Qui est admissible?**

Nous sommes à la recherche de volontaires pour évaluer un médicament à l'essai contre l'ostéoporose. Les candidates seront choisies parmi des femmes ménopausées âgées de 80 ans ou moins.

**Q : Qu'est-ce que l'ostéoporose?**

C'est une perte de la masse osseuse. Cette maladie affecte le plus souvent les femmes ménopausées; elle peut entraîner des fractures de la hanche ou du poignet ou encore faire voûter le dos.

**Q : Est-ce une maladie fréquente?**

Parmi les femmes de plus de 50 ans, une sur quatre subira une fracture ostéoporotique, mais comme il n'y a pas de symptômes, bien des femmes ne s'en rendent pas compte à temps.

**Q : Comment puis-je me renseigner davantage?**

N'hésitez pas à nous appeler pour obtenir un supplément d'information ou pour participer à l'étude. Si vous êtes admissible, vous passerez des examens médicaux, et nous vous fournirons des suppléments de calcium et de vitamine D tout au long de votre participation à l'étude. De plus, vous allez consacrer un peu de votre temps et de votre énergie à une très bonne cause : la vôtre.

**Êtes-vous admissible à l'étude?**

**Composez le 1-800-782-8486**  
pour connaître l'endroit où vous présenter.

Centre de recherche des femmes sur l'ostéoporose

**POLITIQUE**

**Sondage Gallup**

**L'avance des libéraux reste intacte**

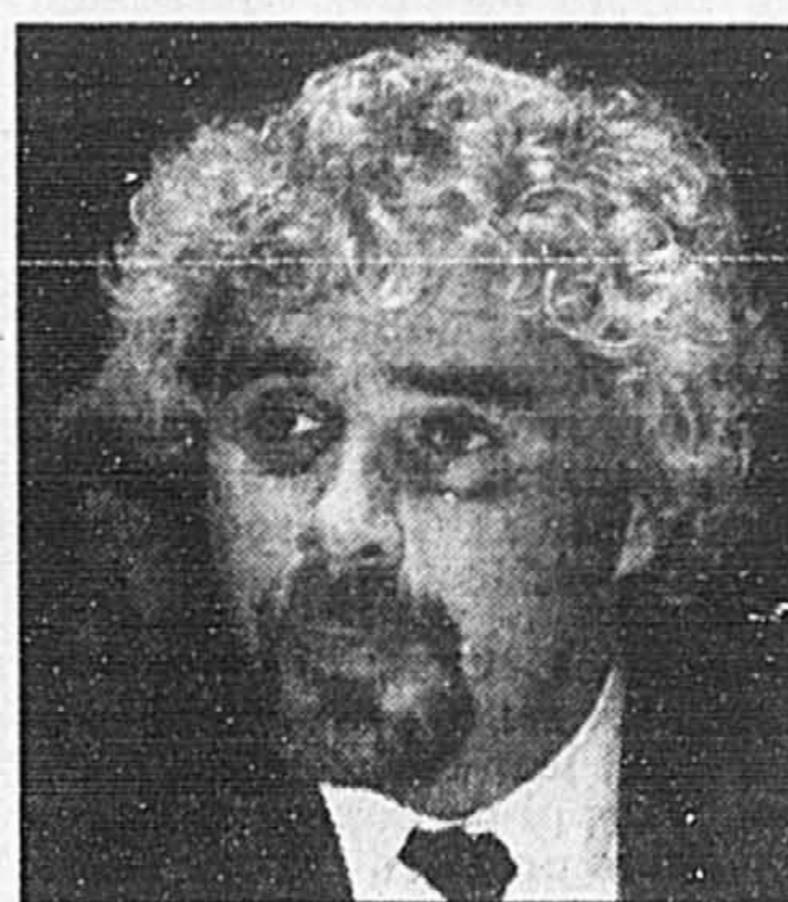
■ Deux semaines à peine avant le dépôt, par le ministre des Finances Paul Martin, d'un budget qui sera de toute évidence très dur, le Parti libéral fédéral continue de bénéficier de l'appui d'une majorité de la population. Les résultats d'un sondage effectué récemment par l'Institut Gallup indiquent en effet que 55 p. cent des Canadiens se prononceraient pour le Parti libéral si des élections fédérales avaient lieu aujourd'hui. Il s'agit d'une diminution de trois p. cent par rapport au mois dernier. En novembre 1994, l'appui aux libéraux avait atteint 63 p. cent, un record pour un parti fédéral. Par ailleurs, 14 p. cent des

Canadiens appuieraient le Reform Party de Preston Manning si des élections avaient lieu aujourd'hui, une augmentation de deux p. cent sur janvier. Et 13 p. cent des Canadiens (51 p. cent des Québécois) se prononceraient pour le Parti québécois. Pour la première fois depuis septembre 1993, l'appui au Nouveau Parti démocratique atteint huit p. cent (il était de cinq p. cent le mois dernier). Les conservateurs de Jean Charest sont eux aussi soutenus par huit p. cent des Canadiens, mais il s'agit dans leur cas d'une baisse de trois p. cent sur janvier. Le sondage a été fait du 6 au 12 février par le truchement de 1 005 interviews téléphoniques.

**Le paiement des frais juridiques de Mario Bertrand : François Gendron admet la bizarrerie de la situation**

**DENIS LESSARD**  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

■ Les contribuables québécois ont bien raison de trouver illogique et curieux le fait que les fonds publics servent à la fois à poursuivre et à défendre en cour l'ancien bras droit de Robert Bourassa, Mario Bertrand, a reconnu hier le ministre des Ressources naturelles, François Gendron. Ce dernier a reconnu que son ministère avait défrayé jusqu'ici 180 000 \$ en honoraires versés au bureau d'André Joli Coeur, pour défrayer les procédures engagées contre Mario Bertrand dans l'affaire M31. Du même souffle il reconnaissait que les contribuables avaient bien le droit de se poser



Mario Bertrand

des questions sur le fait qu'en même temps les fonds publics — via Hydro Québec — défraient

les factures d'avocat pour la défense dans le même dossier. Cela ne paraît-il pas un peu illogique ? « Oui » de répondre carrément M. Gendron. « Je suis conscient de cette réalité un peu difficile (à expliquer) aujourd'hui, le conseil des ministres en était conscient à l'époque où il a pris cette décision, et j'en suis solidaire » dira M. Gendron. « Le public peut se poser des questions, cela paraît effectivement curieux » d'admettre le ministre Gendron. L'automne dernier il était évident que M. Gendron avait eu des réticences devant la décision de son collègue de la Justice, Paul Bégin, d'engager des poursuites contre Mario Bertrand, qui, comme membre du conseil d'administration d'Hydro Québec, s'était retrouvé président

d'une filiale M31, un poste où il avait eu le droit d'acheter pour 11 000 \$ des actions qui aujourd'hui valent entre 600 000 \$ et un million. Appliquant son règlement, Hydro décidait il y a quelques jours d'accepter les frais d'avocats de M. Bertrand. « En prenant la décision de poursuivre, on savait très bien que M. Bertrand était mandataire d'Hydro » dira M. Gendron — en fait il semble que pour Hydro, M. Bertrand n'était pas le mandataire de la société d'Etat quand il a exercé ses options d'achats sur les actions que veut récupérer le gouvernement. Le ministère public avait fait une offre de règlement hors cours à M. Bertrand qui aurait dû céder la moitié des actions. Il a refusé cette proposition.

**SEARS**

*Attendez-vous à plus*

**Rabais**

Presque tous les sous-vêtements\* et chaussettes pour hommes

**25%**

Presque toutes les culottes\* et chaussettes pour femmes

**Plus**

\*Sauf Calvin Klein pour hommes et culottes en boîtes pour femmes

**Nos plus bas prix de la saison sur ces articles**

**Culottes en coton pour fille...84¢** Ch.

En coton de tons unis ou à motifs. Tailles 4-14. Ord. 97¢

**Paq. de 3 caleçons pour garçons...3<sup>74</sup>-4<sup>74</sup>** Paq.

En coton et polyester. Tailles 4-16. Ord. 3,99-4,99.

**Chaussettes sport pour filles et garçons...4<sup>74</sup>** Paq.

Paq. de 6 paires en coton et nylon. Blanc. Tailles 7, 9. Ord. 5,99.

**JUSQU'À DIMANCHE**

PRIX EN VIGUEUR DU 16 AU 19 FÉVRIER 1995, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

**SEARS**

*Attendez-vous à plus*

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Victoriaville-Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauve: 228-2222. Copyright Canada, 1995, Sears Canada Inc. Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

## POLITIQUE

# Québec n'entend pas démettre le président de l'Assemblée nationale

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Le gouvernement paraît déterminé à appuyer le président de l'Assemblée nationale, Roger Bertrand, et à le maintenir en place même si l'opposition libérale faisait voter une motion de non confiance.

Le chef de l'opposition, Daniel Johnson, doit rencontrer aujourd'hui M. Bertrand qui est dans l'eau chaude depuis deux semaines. Le leader parlementaire libéral, Pierre Paradis, l'a accusé de collusion avec le gouvernement et prévenu qu'il n'aurait plus la confiance de l'opposition officielle. S'il met ses menaces à exécution — la vie parlementaire fourmille toutefois de ces colères éphémères — M. Bertrand aura à affronter un vote dont l'issue ne fait pas de doute, compte tenu de la majorité gouvernementale.

L'élément nouveau est qu'il paraît désormais très clair que le bureau de Jacques Parizeau n'a pas l'intention de demander à M. Bertrand de quitter ses fonctions même si l'opposition lui retire sa confiance.

Contrairement à l'impression répandue sur la colline parlementaire, il n'y a pas de précédents au Québec où un président de l'Assemblée nationale aurait quitté son poste parce qu'il avait perdu la confiance de l'opposition.



Roger Bertrand

On évoque à tort le cas de John Richard Hyde, nommé par Jean Lesage. M. Hyde avait obtenu par la suite le portefeuille du Revenu, mais les recherches des spécialistes de l'Assemblée nationale dans le journal des débats montrent que jamais l'opposition du temps — dirigée par Daniel Johnson père — n'avait mis en doute l'impartialité du président.

Et même si elle l'avait fait, il

est loin d'être sûr que cela aurait entraîné le départ du président Hyde.

La plupart des motions de blâme déposées contre les présidents à Ottawa comme dans les autres provinces sont carrément battues par la majorité gouvernementale sans conséquences pour le président.

En 1974, le créditiste Fabien Roy avait retiré sa confiance au président Jean-Noël Lavoie, mais avec l'appui de l'opposition péquiste, le président libéral était resté en poste.

En 1973 et 1976 des motions de blâme avaient été déposées contre les vice-présidents et battues aux votes.

Même dans le scandale du pipeline en 1956, le président des Communes, Louis-René Beau-doin, avait traversé sans mal une motion de blâme de l'opposition battue à 109 voix contre 35.

Il avait présidé par la suite deux autres sessions parlementaires.

L'automne dernier, il appert que les libéraux avaient négocié à l'aveugle la nomination de M. Bertrand comme président de l'Assemblée nationale par le premier ministre Parizeau.

« Cela s'était réglé sur quelques ordinateurs de plus pour des bureaux de députés, rien de très honorable » a-t-on confié à La Presse.

# Avant de vous précipiter pour souscrire un REÉR, prenez une minute et consultez les spécialistes.

«Le compromis idéal est un rendement supérieur et des fluctuations sous la moyenne. Notre analyse de la performance place le Fonds Trimark canadien en tête de liste.»

THE FINANCIAL TIMES OF CANADA - RUDY LUUKKO - JUILLET 1994

«[Le Fonds Trimark canadien.] Si vous n'êtes titulaire que d'un seul fonds d'actions canadiennes, ce devrait être celui-là.»

THE MONEYLETTER - GORDON PAPE - SEPTEMBRE 1994

«Le Fonds Trimark canadien domine... le meilleur rendement composé sur 10 ans appartient au Fonds Trimark canadien.»

LES AFFAIRES - BERNARD MOONEY - NOVEMBRE 1994

«Depuis 13 ans, Trimark met l'accent sur la qualité des entreprises et les chefs de file dans chaque industrie. Son approche disciplinée et son choix judicieux de placements ont profité aux investisseurs dans le passé et continueront de le faire dans l'avenir. Voilà ce qui explique l'excellente réputation de Trimark.»

THE FUND LETTER - OCTOBRE 1994



Découvrez comment mettre votre placement REÉR sur la voie d'une performance exceptionnelle. Communiquez avec votre conseiller financier pour en savoir plus sur les Fonds mutuels Trimark, ou appelez-nous sans frais au 1-800-465-3399.

**FONDS MUTUELS TRIMARK**  
MIEUX PLACER.  
POUR PERFORMER.

Les taux historiques de rendement total annuel composé du Fonds Trimark canadien pour les périodes de 1, 3, 5 et 10 ans se terminant le 31 décembre 1994 sont respectivement 2,5 %, 14,6 %, 9,7 % et 12,6 %. Tous les rendements, vérifiés par Ernst & Young, comptables agréés, sont des taux historiques de rendement total annuel composé et reflètent les changements à la valeur par part et les répartitions réinvesties. Ils ne tiennent pas compte des frais de commission ou d'administration payables par les titulaires de parts qui auraient réduits les rendements. Les rendements antérieurs ne garantissent pas les résultats futurs. La valeur de vos parts et le rendement de vos placements fluctueront. Des renseignements importants concernant tout fonds mutuel sont inclus dans leur prospectus simplifié. Lisez soigneusement votre prospectus avant d'investir. Vous pouvez en obtenir un des Fonds mutuels Trimark.

## Air Canada et ITT Sheraton bonifient le voyage d'affaires.



### Voyagez avec Air Canada, séjournez au ITT Sheraton et...

1

Devenez gratuitement membre Or du «ITT Sheraton Club International»

Jusqu'au 30 avril 1995, lorsque vous voyagez avec Air Canada au tarif classe Affaires<sup>MD</sup> ou au plein tarif économique, présentez votre billet d'avion lorsque vous séjournez à un hôtel ITT Sheraton canadien participant et devenez gratuitement membre Or du programme-récompense pour grands voyageurs, le «ITT Sheraton Club International», pendant un an (valeur de 25 \$ US). En plus d'accumuler des ClubMiles, les membres Or bénéficient de services spécialement conçus pour les gens d'affaires, tel l'inscription «ExpressPass™», les surclassements automatiques\* et l'heure limite d'occupation reportée à 16 heures. \*Selon disponibilité.

2

Courez la chance de gagner l'un des 8 voyages pour deux à Hawaï!

Les îles Hawaï  
— Le plus bel archipel au monde. —



Chaque fois que vous vous inscrivez à un hôtel ITT Sheraton canadien participant et que vous présentez votre billet Air Canada vous courez la chance de gagner instantanément l'un des huit voyages pour deux à Hawaï avec Air Canada. Ces voyages comprennent 7 nuits au luxueux hôtel Sheraton Waikiki, situé directement en bordure de la plage de Waikiki. (Valeur approx. de chaque voyage: 4500 \$ CA)

3

Découvrez pourquoi les gens d'affaires sont toujours gagnants avec Air Canada et ITT Sheraton!

En vous inscrivant à un hôtel ITT Sheraton canadien participant, présentez votre billet d'avion Air Canada. Vous pouvez gagner instantanément un surclassement de votre chambre (valeur approx.: 15 \$ CA) ou un rabais de 50 \$ CA à l'achat d'un forfait Vacances Air Canada<sup>MD</sup> pour deux.

Les membres Aéroplan<sup>MD</sup> reçoivent 1 000 milles Aéroplan pour chaque séjour passé dans un hôtel ITT Sheraton participant, 500 milles dans une auberge ITT Sheraton et ce en tout temps. (Certains tarifs promotionnels ne s'appliquent pas).



ITT Sheraton  
CANADA  
HOTELS • AUBERGES



AIR CANADA

Obtenez les règlements du concours et coupons chanceux aux hôtels ITT Sheraton participants. Écrivez à «Voyagez Gagnant», 3, rue Church, bur. 505, Toronto (Ontario) M5E 1M2 pour les règlements du concours. Aucun achat requis. Certaines conditions sont applicables. Le gagnant devra répondre correctement à une question mathématique. L'offre est valable au Canada et est réservée aux résidents canadiens. Valable du 15 février au 30 avril 1995. 20 000 coupons seront distribués. Valeur approx. totale des prix: 511 000 \$ CA.

**POLITIQUE**

**On ne pourra plus parler de statu quo après le budget, promet Ouellet**

Presse Canadienne  
QUÉBEC

Le ministre fédéral des Affaires extérieures, André Ouellet, a soutenu hier qu'après la présentation du prochain budget du gouvernement Chrétien, plus personne au Canada ne pourra parler de statu quo, de dédoublements ou de chevauchements.

Devant environ 300 membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain réunis dans le cadre de son Forum économique annuel, le ministre a aussi promis que son gouvernement allait tout mettre en oeuvre pour éliminer la lourdeur du système fédéral, qui devra désormais consacrer ses énergies dans les secteurs qui relèvent de sa compétence.

« Je peux vous assurer d'une chose, a-t-il dit : après le budget de mon collègue Paul Martin, personne ne va parler de statu quo au Canada. Il n'y en aura plus. Il y aura des changements majeurs, qui démontreront que le fédéralisme est capable d'adaptation et de modifications importantes. »

M. Ouellet n'a pas voulu en dire davantage sur les gestes que s'apprête à faire le ministre des Finances afin d'assurer une plus grande simplification et un meilleur fonctionnement des programmes et services.

Il a toutefois parlé de la nécessité pour le gouvernement fédéral de délaissier le développe-

ment régional afin de consacrer plus de ressources au développement des petites et moyennes entreprises et les aider à se tailler une place sur les marchés étrangers.

« S'il y a une lourdeur du système, a dit M. Ouellet, je puis vous assurer qu'elle sera éliminée. Nous avons la ferme intention de poursuivre résolument sur cette lancée et nous entendons multiplier les initiatives de concertation et d'harmonisation au cours des mois à venir. »

**À la hauteur**

Le ministre a soutenu que le budget Martin serait à la hauteur des aspirations des gens d'affaires, des entrepreneurs et des décentralisateurs.

« Nous ciblerons davantage notre action sur le développement des PME, a poursuivi M. Ouellet, et nous axerons nos interventions autour de certains créneaux névralgiques : l'innovation technologique, le développement des marchés et le soutien à l'entrepreneuriat. »

Pour sa part, à l'ouverture du forum, le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, Daniel Paillé, a lui aussi parlé des efforts déployés par son gouvernement dans la promotion des entreprises sur les marchés étrangers. Dans son cas, il n'a pas fait état des chevauchements ou des dédoublements avec Ottawa. Il n'a même pas parlé du gouvernement fédéral.



**Dégradant?**

Au milieu de la controverse suscitée à Ottawa par les vidéos décrivant le bizutage militaire, tout le monde semble avoir oublié que Pierre Trudeau, alors premier ministre, avait semblé beaucoup apprécier la cérémonie traditionnelle du passage de l'équateur à laquelle il avait dû se soumettre lors d'un voyage effectué en Extrême-Orient en 1970.

PHOTO PC

**À Fredericton, Johnson accuse Parizeau de tromperie**

Presse Canadienne  
FREDERICTON

Le chef libéral, Daniel Johnson, accuse le premier ministre Jacques Parizeau de tromper les Québécois sur ses véritables intentions concernant l'utilisation du dollar canadien par un Québec souverain.

Selon M. Johnson, le premier ministre désire en réalité imprimer un dollar québécois plutôt que d'utiliser la devise canadienne, comme ce dernier le prétend pourtant depuis plusieurs mois. Le chef libéral s'exprimait hier devant l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, un honneur qui n'avait

encore été réservé à aucun chef politique, canadien ou étranger.

Cet élément de l'avant-projet de loi sur la souveraineté n'est là, dit-il, « que pour rassurer les Québécois et gagner plus d'appuis à son option ». C'est que l'idée de conserver le dollar canadien sans bénéficier d'un parlement commun avec le reste du Canada est « tout simplement irréaliste ».

Invité à préciser sa pensée, le chef libéral souligne que le premier ministre Parizeau a « toujours soutenu » que si un pays devenait indépendant, il devait assumer sa souveraineté avec sa propre monnaie.

« Si on prétend être souverain, ça prend une monnaie québécoise. Si l'article un ( de

l'avant-projet de loi ) signifie quelque chose, inmanquablement il doit en conclure qu'il faudra une monnaie québécoise. Les péquistes devront prouver qu'il est possible d'être souverain avec un dollar canadien », a-t-il déclaré en conférence de presse.

Le chef libéral lance ainsi une première salve en direction du projet souverainiste et du premier ministre Parizeau, dont il a également fustigé l'incohérence.

« Alors qu'à Toronto M. Parizeau invitait le Canada à garder la tête froide, dans le Los Angeles Times, il se frottait les mains à l'idée qu'une demi-douzaine d'Ontariens piétinant le drapeau québécois fassent gagner le Oui au référendum », a-t-il souligné.

**Ne manquez pas le plus**



**GRAND SALON DE L'HABITATION AU PAYS**

**16<sup>e</sup> SALON NATIONAL DE L'HABITATION**

LE SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTERIEUR

DU 24 FÉVRIER AU 5 MARS AU STADE OLYMPIQUE

**Info-impôts**

J'ai participé au programme d'accession à la propriété en retirant des sommes de mon REÉR pour l'acquisition d'une propriété en 1994. Puis-je tout de même bénéficier d'une déduction pour une contribution à un REÉR pour l'année d'imposition 1994?

Pour ceux qui ont effectué un retrait de leur REÉR dans le cadre de l'ancien régime d'accession à la propriété entre le 2 mars 1993 et le 2 mars 1994, aucune déduction ne sera accordée au titre d'une contribution à un REÉR versée après le 2 décembre 1992 et avant le 2 mars 1994. Toutefois, la déduction inutilisée à l'égard de ces années viendra s'ajouter à leur état des déductions inutilisées au titre de REÉR. En ce qui concerne le nouveau régime d'accession à la propriété, dans l'année du retrait des fonds après le 2 mars 1994, un contribuable peut bénéficier d'une déduction pour ses contributions à un REÉR à moins que celles-ci ne soient effectuées moins de 90 jours avant le retrait des fonds. De plus, la déduction ne sera pas refusée dans la mesure où le solde du REÉR après le retrait est supérieur à ses contributions.



ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC

Fait n°11 sur la SP

Deux fois plus de femmes que d'hommes sont atteints de sclérose en plaques.

Société canadienne de la **Sclérose en Plaques**

1-800-268-7582

**FAITES PROVISION!  
TOUTE LA COLLECTION  
DE SOUTIENS-GORGE  
ET DE SLIPS WARNER'S,  
PLAYTEX, WONDERBRA  
ET TRIUMPH**

**30%**

**de rabais\***  
**DURANT 2 JOURS!**

\*Sur nos prix ordinaires.

Faites vite! Cette offre est en vigueur le vendredi 17 février et le samedi 18 février seulement. Dessous mode, rayon 178. \*\*Exceptions : la collection Coton et dentelle de WonderBra.



**LA BAIE**

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®

Compagnie de la Baie d'Hudson

# 2 JOURNÉES

## de solde insensées!

Le jeudi 16 février et le vendredi 17 février seulement!

### Articles ménagers, literie et vaisselle

#### 75% DE RABAIS\*

TOUTS LES STORES À MINILAMELLES EN STOCK  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Le choix varie selon le magasin.

#### 60% DE RABAIS\*

SERVIETTES DE FIN DE SÉRIE ET À PRIX DÉJÀ RÉDUIT  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Le choix varie selon le magasin.

#### 50% DE RABAIS\*

SERVIETTES VANTAGE À PRIX ORDINAIRE  
Nos prix ord. 5,99 \$ à 9,99 \$.  
Solde 2,99 \$ à 4,99 \$ ch.

TOUTE LA LITERIE DE FINETTE EN STOCK  
\*Sur nos prix ordinaires.

LITERIE CANNON ET ÉDREDONS QUATTRO DE FIN DE SÉRIE  
Tous nos articles en stock. \*Sur nos prix ordinaires.  
Le choix varie selon le magasin.

LINGE DE CUISINE, CANTONNIÈRES, COUSSINS FLEURIS, COUSSINS DE SIÈGE, TOUS DE FIN DE SÉRIE  
\*Sur nos prix ordinaires.

TOUS LES BACS À FENÊTRE KEEPERS DE RUBBERMAID  
\*Sur nos prix ordinaires.

TOUTES LES BOÎTES DE RANGEMENT KEEPERS De Rubbermaid. \*Sur nos prix ordinaires.

RÔTISSOIRE FRENCH WHITE SANS COUVERCLE DE 4,5 L De Corning. Notre prix ord. 44,98 \$. Solde 22,49 \$ ch.

CASSEROLE FRENCH WHITE OVALE DE 2,8 L De Corning. Notre prix ord. 32,98 \$. Solde 16,49 \$ ch.

CASSEROLE FRENCH WHITE RONDE DE 2,8 L De Corning. Notre prix ord. 32,98 \$. Solde 16,49 \$ ch.  
Articles ménagers, rayon 637.

CHOIX D'ARTICLES-CADEAUX EN VERRE TEINTÉ  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Vaisselle, rayons 614 et 619.  
Articles Kosta Boda exceptés.

#### TOUS FORMATS, UN SEUL PRIX!

LITERIE EN SAC DE FIN DE SÉRIE Aubaine! 79,99 \$ tous formats.  
COUETTES JASPER Aubaine! 99,99 \$ tous formats.  
Literie, rayon 604. Articles en stock.

OREILLERS ARGENT D'ILLUSTRA Aubaine! 9,99 \$ tous formats.

40% À 50% DE RABAIS\*  
CHOIX D'ARTICLES PLAQUÉS ARGENT POUR LE THÉ, DE COFFRETS PLAQUÉS ARGENT ET DE CADRES FOUR WINDS  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Argenterie, rayon 619.

40% DE RABAIS  
TOUTES LES MAISONNETTES CHARTER COLLECTION® À COLLECTIONNER  
Notre prix ord. 19,99 \$. Solde 11,99 \$ ch.  
Vaisselle, rayon 614.

TOUS LES CADRES EN PORCELAINE  
Nos prix ord. 11,99 \$ à 29,99 \$.  
Solde 6,99 \$ à 17,99 \$ ch.  
Vaisselle, rayon 614.

COUETTES NORTHLIDGE  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Literie, rayon 604. Articles en stock.

COUETTES EN DAMAS RAYÉ  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Literie, rayon 604. Articles en stock.

TOUS LES CONTENANTS L'I' L' ROUGHNECK™  
De Rubbermaid. \*Sur nos prix ordinaires.  
Articles ménagers, rayon 637.

#### 40% DE RABAIS

TOUTES LES CASSEROLES OMBRE D'IRIS EN ARTICLES SUIVIS De Corning. \*Sur nos prix ordinaires.  
Articles ménagers, rayon 637.

#### 30% DE RABAIS\*

TOUTES LES NAPPES ET SERVIETTES DE TABLE UNICOLORES  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Articles Real Colours™ exceptés.

ARTICLES-CADEAUX RCR EN CRISTAL  
\*Sur nos prix ordinaires.

CHANDELIERS, PENDULETTES ET CADRES EN CRISTAL OU EN VERRE  
\*Sur nos prix ordinaires.

CHOPES ROYAL DOULTON  
Notre prix ord. 14,99 \$. Solde 9,99 \$ ch.  
Vaisselle, rayon 614.

TOUTES LES LAMPES EN LAITON  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Dans certains magasins seulement

BALAIS ET VADROUILLES RUBBERMAID  
Tous soldés. \*Sur nos prix ordinaires.  
Articles ménagers, rayon 637.

#### 25% DE RABAIS

TOUS LES MOULES GREAT COOKS De Suprême Mirro. \*Sur nos prix ordinaires.  
Articles ménagers, rayon 637.

COUVERTURES ÉLECTRONIQUES ÉLITE DE SUNBEAM  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Literie, rayon 604. Articles en stock.

COUVERTURES NATURALLY COTTON  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Literie, rayon 604. Articles en stock.

TAPIS D'APPOINT EN COTON  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Boutique de la salle de bain, rayon 605.

USTENSILES DE SERVICE HOME STUDIO EN INOX  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Argenterie, rayon 619.

### Meubles

Les meubles sont en montre dans certains magasins

#### 50% DE RABAIS\*

CHOIX DE DUOS-SOMMEIL: LE 16 FÉVRIER SEULEMENT!  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Duos-sommeil, rayon 515.

CANAPÉS-LITS DE FORMAT GRAND LIT N° 5169. Notre prix ord. 1 099 \$. Solde 549 \$ ch.  
Meubles, rayons 501 et 507.

#### 25% À 50% DE RABAIS\*

SÉLECTION DE FAUTEUILS  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Fauteuils, rayon 520.

#### 40% DE RABAIS\*

CANAPÉS CHOISIS, EN MONTRE OU DE FIN DE SÉRIE  
\*Sur nos prix ordinaires.

#### 30% DE RABAIS\*

CHOIX DE COINS-REPAS  
Choix de 4 modèles. \*Sur nos prix ordinaires.

#### 33% DE RABAIS\*

CANAPÉS-LITS CHOISIS, DE FIN DE SÉRIE OU EN MONTRE  
\*Sur nos prix ordinaires.

CANAPÉS EN CUIR D'IMITATION N° CW701. Notre prix ord. 1 049 \$. Solde 688 \$ ch.

#### 25% DE RABAIS\*

CHOIX DE MEUBLES DE CHAMBRE À COUCHER  
Deux modèles. \*Sur nos prix ordinaires.  
Meubles, rayons 501 et 507.

VITRINES CHOISIES  
Deux modèles. \*Sur nos prix ordinaires.  
Meubles, rayons 501 et 507.

### Appareils électroniques et gros électros

#### 200 \$ DE RABAIS

TÉLÉCOULEUR SANYO DE 69 CM N° AVM2963. Solde 599 \$ ch.  
Appareils électroniques, rayon 681.

#### 100 \$ DE RABAIS

RÉCEPTEUR PRO LOGIC DE SHERWOOD N° RX5030. Solde 399 \$ ch.  
Appareils électroniques, rayon 681.

#### 100 \$ DE RABAIS

CAMÉRA VIDÉO HANDYCAM DE SONY, 8 MM N° CCDTR70. Solde 999 \$ ch.  
Appareils électroniques, rayon 681.

#### 100 \$ DE RABAIS

MINICHAÎNE STÉRÉO HITACHI N° AX42. Solde 599 \$ ch.  
Appareils électroniques, rayon 681.

#### 50 \$ DE RABAIS

«CINÉMA MAISON» DE NIKKO N° NHT1000. Solde 349 \$ ch.  
Appareils électroniques, rayon 681.

#### 30 \$ DE RABAIS

TÉLÉCOULEUR SANYO DE 33 CM N° AVM1403. Solde \$269 ch.  
Appareils électroniques, rayon 681.

MEUBLE AUDIO-VIDÉO SONAX Solde 69 \$ ch.  
Appareils électroniques, rayon 681.

#### 20 \$ DE RABAIS

MAGNÉTOSCOPE HITACHI À 4 TÊTES N° VTM281. Solde 329 \$ ch.  
Appareils électroniques, rayon 681.

#### 20% DE RABAIS\*

RANGEMENT AUDIO-VIDÉO RINGO  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Appareils électroniques, rayon 681.

#### 80 \$ DE RABAIS

ASPIRATEUR-BALAI BEAUMARK® N° 99406. Notre prix ord. 199,98 \$. Solde 119,98 \$ ch.  
Gros électroménagers, rayon 627.

#### RÉFRIGÉRATEUR BEAUMARK®

Modèle de 501 l. Blanc. N° 38060. Notre prix ord. 799,98 \$. Solde 719,98 \$ ch.  
Gros électroménagers, rayon 627.

#### 50 \$ DE RABAIS

CUISINIÈRE BEAUMARK® FACILE À NETTOYER Blanc. N° 11440. Notre prix ord. 549,98 \$. Solde 499,98 \$ ch.  
Gros électroménagers, rayon 627.

#### LAVE-VAISSELLE BEAUMARK® À ENCASTRER

Panneau noir. N° 41240. Notre prix ord. 449,98 \$. Solde 399,98 \$ ch.  
Gros électroménagers, rayon 627.

#### 30 \$ DE RABAIS

CONGÉLATEUR COFFRE BEAUMARK® Modèle de 283 l. Blanc. N° 80940. Notre prix ord. 419,98 \$. Solde 389,98 \$ ch.  
Gros électroménagers, rayon 627.

#### 20 \$ DE RABAIS

LAVE-LINGE BEAUMARK® À 4 PROGRAMMES Blanc. N° 51140. Notre prix ord. 499,98 \$. Solde 479,98 \$ ch.  
Gros électroménagers, rayon 627.

#### SÈCHE-LINGE BEAUMARK® À 3 PROGRAMMES

Blanc. N° 61140. Notre prix ord. 349,98 \$. Solde 329,98 \$ ch.  
Gros électroménagers, rayon 627.

### Tenues et articles de sport

#### 40% DE RABAIS

VESTES «3 EN 1» DE RUGGED TERRAIN® Notre prix ord. 169,99 \$. Solde 99,99 \$ ch.  
Tenues de sport, rayon 740.

#### 33% DE RABAIS

TUQUES GARNIES D'UN LOGO D'ÉQUIPE SPORTIVE Notre prix ord. 15,99 \$. Solde 10,69 \$ ch.  
Tenues de sport, rayon 740.  
Le choix varie selon le magasin.

#### 25% DE RABAIS

SOUS-VÊTEMENTS DE SPORT THERMAX DE RUGGED TERRAIN® Notre prix ord. 24,99 \$. Solde 18,74 \$ ch.  
Tenues de sport, rayon 740.

#### 25% DE RABAIS

MITAINES ET GANTS DE SKI Notre prix ord. 29,99 \$. Solde 22,49 \$ ch.  
Tenues de sport, rayon 740.  
Le choix varie selon le magasin.

ENSEMBLES BROOKS DOUBLÉS À L'ÉPREUVE DU VENT Notre prix ord. 59,99 \$. Solde 44,99 \$ ch.  
Le choix varie selon le magasin.

PANTALONS K-WAY® EN NYLON À L'ÉPREUVE DU VENT Notre prix ord. 36,99 \$. Solde 27,74 \$ ch.  
Tenues de sport, rayon 740.

#### 500 \$ DE RABAIS

TAPIS ROULANTS Notre prix ord. 1 599 \$. Solde 1 099 \$ ch.

#### 100 \$ DE RABAIS

BANC DE MUSCULATION 3007 DE YORK Notre prix ord. 550 \$. Solde 450 \$ ch.

#### 70 \$ DE RABAIS

EXERCISEUR SIMULANT LE SKI DE FOND Notre prix ord. 349 \$. Solde 279 \$ ch.

#### 50 \$ DE RABAIS

CYCLES D'EXERCICE SPORTEK Notre prix ord. 199 \$. Solde 149 \$ ch.  
Articles de sport, rayon 742.

### Jouets et plus!

#### 50% DE RABAIS

MALLETES D'ARTICLES DE CRÉATION Notre prix ord. 7,99 \$. Solde 3,99 \$ ch.

POUPÉE KRISTIN DE 38 CM EN ENSEMBLE-CADEAU Notre prix ord. 39,99 \$. Solde 19,99 \$ ch.

#### 7 \$ DE RABAIS

FIGURINES POWER RANGER DE 20 CM Notre prix ord. 16,99 \$. Solde 9,99 \$ ch.

#### 15 \$ DE RABAIS

MINIBOLIDES NIKO TÉLÉGUIDÉS Notre prix ord. 34,99 \$. Solde 19,99 \$ ch.

#### 50% DE RABAIS\*

TOUS LES ARTICLES BARNEY \*Sur nos derniers prix étiquetés.  
Jouets, rayon 762.

#### 33% DE RABAIS

TENUES D'EXTÉRIEUR D'HIVER MICKEY & CO. Notre prix ord. 149,99 \$. Solde 99,99 \$ ch.  
Articles sous licence, rayon 711.  
Dans certains magasins seulement.

MITAINES D'HIVER POUR HOMME Notre prix ord. 19,99 \$. Solde 13,39 \$ ch.  
Articles sous licence, rayon 711.  
Dans certains magasins seulement.



# LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®